



**RENDEZ-VOUS  
PRESIDENTIEL  
LE 12 AVRIL**

## NEGOCIATIONS : LE SCSI DANS LE MONEY TIME !



Alors que Force Ouvrière stigmatise dans ses tracts les officiers et commissaires et ensuite appelle à une manifestation commune (refusée par toutes les autres confédérations !), le SCSI poursuit avec acharnement les ultimes négociations pour arracher de nouvelles avancées avant le rendez-vous présidentiel du 12 avril précédé d'une rencontre protocolaire avec le ministre de l'Intérieur le 11.

➔ **D'ores et déjà, 2% d'ISSP seront attribués sur quatre ans à l'ensemble des policiers dans le cadre de ce nouveau protocole.**

## POINT D'INDICE : LA FIN DU GEL ....

Enfin ...Négocié jeudi 17 mars avec les organisations syndicales, le dégel du point d'indice s'effectuera en deux temps : 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

## GIPA 2016 :

Pas encore de décret, mais un engagement ministériel.



À l'occasion du rendez-vous salarial du 17 mars, la ministre de la Fonction Publique Annick GIRARDIN a annoncé que la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) sera reconduite en 2016.

Rappelons que la GIPA 2016 sera calculée en comparant le salaire perçu en décembre 2015, par rapport au salaire perçu en décembre 2011. Si la différence entre les deux est inférieure à l'inflation sur cette même période, une somme correspondant à la différence sera versée dans le cadre de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat. Le décret pour 2016, qui n'est pas encore publié, précisera le taux d'inflation calculé pour la nouvelle période (2011-2015).

Tous les officiers bloqués au dernier échelon de leur grade depuis le 1/12/2011 seront normalement concernés.

L'augmentation du point d'indice, actée lors de la rencontre du 17 mars, n'aura évidemment pas d'incidence sur la GIPA 2016, calculée sur la période 2011-2015. Le SCSI vous communiquera le calculateur 2016 dès parution du décret !

La CFDT agit pour que la GIPA n'ait à l'avenir plus de raison d'être : c'est l'augmentation des salaires, et tout particulièrement celle du point d'indice, qui doit compenser l'inflation. Cependant, tant que des agents risqueront de voir leur pouvoir d'achat diminuer, il faudra exiger que le dispositif GIPA soit reconduit.

**CAP  
MUTATIONS  
31 MAI**

**GESTION** : les télégrammes de mutations des commandants à l'emploi fonctionnel pour le deuxième semestre 2016 et le télégramme du mouvement général sont sortis.

Conformément à la nouvelle note de gestion nationale de la DRCPN, l'ensemble des postes sont ouverts nationalement.

Les CAP nationales se tiendront le 31 mai.